



Garde d enfant apres separation

Par **mymie79**, le **28/11/2009** à **20:05**

Bonjour,

Je me separe de mon conjoint avec qui je ne suis ni pacse ni mariee.

Il m'annonce qu il veut aller vivre a paris et enmener notre fille agee de 3 ans.

Je ne suis pas d'accord avec son projet et me demande quels sont ses droits et devoirs.

Peut il prendre notre fille de la sorte?/

merci de votre reponse.

Par **BEBEJJ**, le **29/11/2009** à **23:41**

Bonsoir.

Avez vous un jugement fixant l'exercice du droit parental des 2 parents? Pas la peine d'être marié ni pacsé pour saisir le juge aux affaires familiales.

L'enfant a-t-il été reconnu par les 2 parents?